



LE BULLETIN

C.S.D. 33

N° 29 FEVRIER 1993

I.S.S.N.: 0994-7671

ASSEMBLEE GENERALE DU C.S.D. 33 DE GALGON LE 14 NOVEMBRE 1993

Ouverture de l' assembl,e g,n,rاله ordinaire du C.S.D. 33 ce dimanche matin ... 9 H 15 par Mr COLOMBO qui salue l' ensemble des p,cheurs pr,sents, et pr,sente les excuses de Mrs DURET, COSTEDOAT, GLEHELLO, ceux-ci l' ayant inform, de leur impossibilit, de participer ... cette A.G. pour des raisons personnelles ou professionnelles. Mr COLOMBO d,signe un secr,taire de s,ance ce sera Mr HERMAND.

Mr COLOMBO rappelle l' ordre du jour de l' A.G. et fait observer une minute de silence ... la m,moire de Mr C. MARTEAU et de Mr A. MONTAUDIE qui nous ont malheureusement quitt,s.

Appel des soci,t,s licenci,es ... la F.F.P.C. : toutes sont pr,sentes: MOULINET BLANQUEFORTAIS; BREME DU MIDI; GAULE GALGONNAISE; FERVENTS DU PICARD; PECHEURS LIBOURNAIS; PECHEURS BORDELAIS ET PESSACAI; LIGNE LIBOURNAISE; ROSEAU DAGUEYAI; AMICALE DE COUTRAS; AMICALE DE COUTRAS COMPETITION; PECHEURS REOLAI.

Le Pr,sident remercie chaleureusement les diff,rentes soci,t,s qui ont particip, ... la vie du C.S.D. 33 en pr,tant leurs biefs pour les diff,rentes ,preuves organis,es par le C.S.D. 33 ainsi que la maison DUDULE; SENSAS; RAMEAU; et l' ensemble des d,taillants de la Gironde. Remerciements enfin ... la municipalit, de GALGON et son Maire Mr MILHADE pour le pr^t gracieux de la salle pour cette assembl,e g,n,rاله.

RAPPORT MORAL ET RESULTATS DE LA SAISON 1993 DU C.S.D. 33

Pour cette saison 1993 le nombre de licences individuelles est largement sup,rieure aux r,sultats des ann,es pr,c,dentes (plus de 100 p,cheurs), 11 soci,t,s ou clubs ont adh,r,s ... la F.F.P.C., 1 soci,t, corporative. Cette progression du nombre de nos licenci,s nous laisse penser que nous sommes sur la bonne voie, avec beaucoup de jeunes p,cheurs, il faut pers,v,rer.

#

LES RESULTATS

CHAMPIONNAT DE GIRONDE DE PECHE AU COUP TROISIEME DIVISION MONSEGUR: riviŠre le DROT

- 1- FAUGUEROLLES Florent
- 2- GLEHELLO Didier
- 3- LEON Paul
- 4- DOMINGON Didier

CHAMPIONNAT DE GIRONDE DE PECHE AU COUP DEUXIEME DIVISION
COUTRAS: riviŠre l' ISLE

1- GUIBERT Christophe
2- DARRIEUTORT Philippe
3- PALMERI Patrick
4- REYREL Yannick

CHAMPIONNAT DE GIRONDE DE PECHE AU COUP PREMIERE DIVISION
PESSAC: ,tang de FONTAUDIN

1- TISAIRE Alain
2- RENAULT Pierre
3- NIETO Marc
4- JOUBERTIE Roger

CHAMPIONNAT DE LA GIRONDE DE PECHE AU MOULINET
VILLENAVE D' ORNON: ,tang de VERSIN

1- DARRIEUTORT Philippe
2- TISAIRE Alain
3- DUPUY Jacques
4- GOURY Didier

CRITERIUM DE LA GIRONDE

1- PICA Carlos
2- TELMAN Philippe
3- RASZTAR Dominique
4- DUTOUR Christian

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES SOCIETES
COUTRAS: riviŠre l' ISLE

1- FERVENTS DU PICARD FAUGUEROLLES-PICA-PALMERI-RASZTAR
2- PECHEURS BORDELAIS ET PESSACAIS 1 TISAIRE-RENAULT-BEHOTEGUY-ARLOT
3-GAULE GALGONNAISE MERCIER-BOSSUET A.-BOSSUET S.-REYREL
4- PECHEURS LIBOURNAIS 2 GLEHELLO-COSTEDOAT-CARNIATO-DUTOUR

FINALE DU GRAND NATIONAL
THONVILLE

95 me - PALMERI Patrick
112 me - JOSSELIN Jean-Pierre
125 me - HERMAND Yves
158 me - RASZTAR Dominique

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES C.S.D.
COGNAC: riviŠre la CHARENT

5 me sur 78: DUPUY (42) - SIMOES (10) - TELMAN (6) - NIETO (3) - ROUSSELLE (33)

#

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES SOCIETES
COGNAC: riviŠre la CHARENTE

11 me - BREME DU MIDI DAGNAUD - NIETO - DARRIEUTORT- DUPUY
67 me - MOULINET BLANQUEFORTAISSERAIN - LEVASSEUR - MUNOS - COLOMBO
70 me - PECHEURS LIBOURNAIS TELMAN - SIMOES - DUTOUR - ROUSSELLE

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES HANDICAPES

C.S.D. 44

4 me - DESSANS Yves
8 me - THILL Jean
11 me - SOPENA G,rard

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES SOCIETES CORPORATIVES LUNEL (30)

2 me et donc Vice championne de France: le CAS DE BORDEAUX SAXE - LAPEIRE - BREGEAT - HERAUD

RESULTATS INDIVIDUELS

DARRIEUTORT Philippe Vainqueur du challenge Rameau d' or 1993
Maintient en 2 me division nationale

PROLONGEAU Damien Coupe du C.S.D. 33 lors du F,d,ral des jeunes

NIETO Marc Maintient en promotion au coup
Mont,e en ,liminatoire au moulinet

CHAPELLET Michel Maintient en promotion au coup

DUPUY Jacques Maintient en ligue au coup
Maintient en ligue au moulinet

BEHOTEGUY Alain Maintient en ligue au moulinet

GOURY Didier Mont,e en ,liminatoire au moulinet

Le bureau du C.S.D. 33 a ,dit, une plaquette d' information qui se trouve chez les d,tailants dans le but de sensibiliser plus de p,cheurs ... la comp,tition, et surtout bien ,videment d' amener ceux-ci ... rejoindre le C.S.D. 33.

Le pr,sident conclue en mettant en ,vidence que les r,sultats sont l... lorsque chacun fait preuve d' abn,gation, d' esprit d' ,quipe, et d' une v,ritable mentalit, de p,cheurs de comp,tition, charge donc ... tous de faire de m' me pour que le Club France ne soit plus constitu, que de membres du C.S.D.33.

La remise des r,compenses aura lieu le dernier dimanche de F,vrier lors d' une prochaine Assembl,e G,n,rale du C.S.D. 33. Un repas sera organis, le midi, et une projection de films aura lieu l' aprŠs midi.

On passe au vote du compte rendu moral : pour: 27
contre: 0
abstention: 4

Le compte rendu moral est adopt,.

COMPTE RENDU FINANCIER DE LA SAISON 1993

La parole est donn, a Mr CARIS Jean-Luc, tr,sorier du C.S.D. 33, celui ci pr,cise qu' ... ce jour les comptes de la saison 1993 ne sont pas encore arr^t,s, ,tant donn, que de nombreuses rentr,es d' argent sont toujours en suspend pour des raisons inconnues: la ristourne de le F.F.P.C. pour les licences du C.S.D. 33 (environ 2.300 Frs), le deuxiŠme versement de la F,d,ration des A.A.P.P. de la Gironde (6.000 Frs).

#

N,anmoins la situation est la suivante:

Le solde ... fin F,vrier 1993 ,tait de : environ 2.800 Frs

Le solde ... ce jour est de : 1.402,11 Frs

Compte tenu des rentr,es potentielles on peut estimer que le solde du C.S.D. 33 sera de environ de 9.700 Frs

Le tr,sorier ,nonce les d,penses et les recettes et pr,cise qu' il faudra pr,voir dans les d,penses ... venir avant de clore le budget 1993 les indemnit,s de d,placement aux p,cheurs ayant repr,sent,s le C.S.D. 33 lors des diff,rentes manifestations et championnat hors du d,partement. Cela sera fait au moment de l' Assembl,e G,n,rale pr,vue le dernier

dimanche de F,vrier.

REVISIONS DES STATUTS DU C.S.D. 33

Le pr,sident pr,cise que ces modifications des statuts du C.S.D. 33 sont imp,rativement demand,es par la F.F.P.C. car ceux-ci n' ,taient jusqu' alors pas conformes. Puis il ,nonce les articles des statuts tels qu' ils doivent ^tre en pr,cisant les diff,rents changements qui interviennent. Puis apr's quelques interventions notamment celle de Claude LEVASSEUR - repr,esentant la F,d,ration des A.A.P.P. de la Gironde- qui s' ,tonne qu' il faille une fois de plus remettre en cause des choses qui fonctionnaient bien, et qui pr,cise que les modifications seront soumises au conseil d' administration de la F,d,ration des A.A.P.P. de la Gironde. Puis on passa ... l' adoption de ces statuts:

Pour:	27
Contre:	0
Abstention:	4

Les statuts du C.S.D. 33 sont adopt,s voir ci dessous.

FEDERATION FRANÇAISE DE PECHE AU COUP STATUTS DU C.S.D. 33

ART. 1: En application

- des statuts de la F,d,ration Française de P^che au Coup (F.F.P.C) mis en conformit, de la loi n° 84610 du 16 juillet 1984 et de son d,cret d' application n° 85236 du 13 f,vrier 1985
- de la loi du 1 juillet 1901 et du d,cret du 16 ao-t 1901

il est form, entre les sections concours et clubs de p^che de comp,tition du d,partement de la Gironde et les p,cheurs individuels qui d,sirent librement y adh,rer, un comit, qui prends le titre de Comit, Sportif D,partemental de P^che au Coup de la Gironde dont le sigle C.S.D. 33 servira ... le d,signer.

Il a fait l' objet de la d,claration du 15 avril 1982 ... la sous-pr,fecture de Libourne (33) sous le n° 103 Journal Officiel du Lundi 3 et Mardi 4 mai 1982.

Il a fix, son siège social ... Laruscade (33).

Le siège social pourra ^tre transf,r, sur d,cision de l' Assembl,e G,n,rale

ART. 2: La dur,e du C.S.D. 33 est illimit,e.

ART. 3: Sur le plan d,partemental et dans le cadre des statuts et r,èglements de la F.F.P.C. , les buts du C.S.D. de la GIRONDE sont:

a) d,velopper la p^che au coup et en particulier celle de comp,tition avec l' application d' un r,èglement unique celui de la F.F.P.C.

b) cr,er et animer des ,coles de p^che au coup et d' initiation aux connaissances halieutiques, plus sp,cialement destin,es aux jeunes p,cheurs et amateurs des diverses formes et techniques de p^che.

c) ,tablir un calendrier d,partemental annuel des concours de p^che au coup, le publier et le diffuser.

d) veiller ... l' application des r,èglements F.F.P.C. dans les ,preuves

e) publier, diffuser et faire conna^tre les r,èglements F.F.P.C. le calendrier d,partemental et les d,cisions f,d,rales

f) organiser des championnats d,partementaux et r,egionaux avec l' accord du Comit, R,gional, ou des championnats nationaux sous le contr^le et avec l'aide de la F.F.P.C.

g) aider techniquement, et dans la mesure de ses moyens, les soci,t,s organisatrices de concours pour assurer la bonne marche et la r,ussite de leurs ,preuves.

h) soutenir les efforts des associations et f,d,rations d' A.A.P.P.. pour la d,fense de la p^che en g,n,ral, sans toutefois s' immiscer et encore moins se substituer dans le r^le de ces groupements.

i) participer ... la protection de la faune et de la flore

j) encourager et favoriser le tourisme halieutique sur l' ensemble du territoire d,partemental.

ART. 4: Toutes les discussions politiques, syndicales et religieuses sont formellement interdites pendant les r,unions.

ART. 5: Les membres adh,rents au C.S.D. de la Gironde doivent poss,der la carte de p^che principale d' une A.A.P.P.. de la F,d,ration D,partementale de p^che du m^me d,partement que celui du C.S.D. de l' ann,e en cours

ART. 6: Les p,cheurs adh,rents au C.S.D. 33 repr,esentent en France et ... l' ,tranger le d,partement de la Gironde. les cotisations des soci,t,s, clubs, groupements corporatifs, et des p,cheurs individuels ainsi que les modalit,s de versement sont ... fixer par l' assembl,e g,n,rale. L' adh,sion au C.S.D. entra^ne ipso facto l' obligation d' ^tre licenci, ... la F.F.P.C.

ART. 7: La qualité, de membre se perd par:

a) la démission qui, s'il s'agit d'une personne morale, doit être donnée dans les conditions prévues par ses statuts.

b) le non paiement des cotisations

c) la radiation prononcée pour faute grave, l'intéressé, ayant été invité, par lettre recommandée ... se présenter devant le comité, directeur pour fournir des explications

#

ART. 8: Les sanctions disciplinaires sont définies par l'article 6 des statuts de la F.F.P.C. et de l'article 11 de son règlement intérieur.

ART. 9: En cas de faute grave la radiation définitive ne pourra être prononcée qu'après examen du dossier par le Comité Régional qui le transmettra avec avis ... la F.F.P.C. pour examen par la commission de discipline. La commission de discipline se prononcera et ses propositions seront transmises au Comité, Directeur de la F.F.P.C. pour décision majoritaire définitive.

ART.10: Les ressources du C.S.D. 33 se composent du produit des cotisations, des dons annuels, des subventions et allocations diverses pouvant provenir de l'État, de départements, communes, ou particuliers, de la Fédération des A.A.P.P. de la Gironde et autres sociétés ou associations ainsi que de la F.F.P.C. Elles seront inscrites dans le livre de caisse du C.S.D..

Toutes les sommes versées resteront acquises au C.S.D.. En dehors d'un fond normal de roulement fixe, par le Comité, Directeur, elles seront déposées dans une caisse publique: banque, caisse d'épargne, compte chèque postaux, au choix du bureau. Les retraits de fonds pourront s'effectuer sur signature simple ou conjointes du président et du trésorier.

La comptabilité du C.S.D. 33 doit faire apparaître annuellement les résultats de l'exercice et un bilan; ceux-ci doivent être approuvés par l'assemblée générale et en application de l'article 9/1 du règlement intérieur de la F.F.P.C.- doivent être adressés au Comité, Régional et ... la F.F.P.C.

ART.11: L'assemblée Générale se compose des représentants des groupements affiliés au C.S.D. et ... la fédération et des personnes individuelles. Les représentants sont élus par l'assemblée générale de leurs groupements;

Ils disposent d'un nombre de voix déterminé, en fonction du nombre de licences délivrées dans chaque groupement selon le barème suivant

- 1 voix pour 1 ... 10 licenciés

- 2 voix pour 11 ... 20 licenciés

- 3 voix pour 21 ... 30 licenciés

- 4 voix pour 31 ... 40 licenciés

- 5 voix pour 41 licenciés et plus

Peuvent assister ... l'assemblée générale avec voix consultatives les membres des groupements y adhérant, ... titre individuel.

ART.12: Le comité, directeur est composé, de 9 membres au moins, élus au scrutin secret en assemblée générale par les représentants élus des groupements affiliés ... la F.F.P.C. et relevant du territoire départemental et des individuels

La durée du mandat est de quatre ans; chaque période de 4 ans débutant au 1 janvier de l'année suivant les jeux olympiques. Les membres sont rééligibles. Peuvent seules être élus au comité, directeur les personnes majeures jouissant de leurs droits civiques et licenciés F.F.P.C.

Le comité, directeur doit comprendre au moins un médecin licencié, et un éducateur sportif. La représentation des fédérations et des corporatifs au comité, directeur est assurée, pour chacune de ces deux catégories, par l'obligation de leur attribuer au moins un siège si leur nombre de licenciés est inférieur ... 10% du nombre total des personnes licenciées ... la F.F.P.C. et un siège supplémentaire par tranche de 10% au-delà ... de la première. Enfin si le C.S.D. compte des athlètes de haut niveau ... la date de l'élection du comité, directeur, il doit leur être attribué, au moins un siège ou deux selon que le nombre est inférieur ... 10 ou égal ou supérieur ... 10.

Les règlements de l'élection sont définies dans le règlement intérieur.

Les votes par correspondance ou procuration ne sont pas admis.

Dès l'élection du comité, directeur l'assemblée générale, lit le président du C.S.D.

Le président est choisi parmi les membres du comité, directeur, sur proposition de celui-ci. Il est élu au scrutin secret, ... la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs. Le mandat de président prend fin avec celui du comité, directeur. Après l'élection du président par l'assemblée générale, le comité, directeur, lit en son sein, au scrutin secret, un bureau dont la composition est fixée, par le règlement intérieur. Le mandat du bureau prend fin avec celui du comité, directeur.

En cas de vacances:

- du poste de président, pour quelque cause que se soit, les fonctions de président sont exercées provisoirement par un membre du bureau élu au scrutin secret par le comité, directeur. Dès la première réunion suivant la vacance et après avoir, le cas échéant, consulté le comité, directeur, l'assemblée générale, lit un nouveau

pr, sident pour la dur, e du mandat restant ... courir de son pr, d, cesseur.

- parmi les membres du bureau, le comit, directeur proc, dera parmi ses membres ... son compl, ment dans les meilleurs d, lais.

- parmi les membres du comit, directeur, il sera proc, d, ... des , lections compl, mentaires comme indiqu, pr, c, demment

La dur, e des mandats sera la m^me que celle de ceux qu'ils remplacent.

ART.13: Le pr, sident du C.S.D. 33 pr, side les assembl, es g, n, rales, le comit, directeur et le bureau. Il ordonne les d, pensés et repr, sente le C.S.D. 33 dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux.

a) Le pr, sident peut d, l, guer certaines de ses attributions dans les conditions fix, es par le rŝglement int, rieur. Toutefois, la repr, sentation du C.S.D. en justice ne peut ^tre assur, e, ... d, faut du pr, sident, que par un mandataire d, sign, par lui et agissant en vertu d' un pouvoir sp, cial.

b) Les responsabilit, s des autres membres du bureau sont d, finies par le rŝglement int, rieur.

c) Les membres du comit, directeur r, pondent solidairement de l' ex, cution de leurs mandats mais tous les membres du C.S.D. 33 sont conjointement et solidairement responsables des actes du C.S.D. 33.

d) Le comit, directeur se r, uni au minimum trois fois par an. Il prends toutes d, cisions utiles dans le cadre limit, des pr, sents statuts et doit rendre compte de son activit, devant l' assembl, e g, n, rale qui aura lieu avant le premier dimanche de d, cembre, et en tout , tat de cause avant l' assembl, e g, n, rale du comit, r, gional.

e) Le comit, directeur est convoqu, ... l' initiative du pr, sident du C.S.D. 33. La convocation est obligatoire lorsqu' elle est demand, e par le 1/4 de ses membres. Les d, lib, rations ne sont valables que si le 1/3 au moins de ses membres est pr, sent.

f) Les procŝs verbaux sont sign, s du pr, sident et du secr, taire.

g) Toutes les fonctions des membres du comit, directeur et du bureau sont b, n, voles. Il pourra cependant leur ^tre attribu, le remboursement de leurs frais r, els sur justification d' une piŝce comptable.

ART.14: L' assembl, e g, n, rale , lit trois v, rificateurs aux comptes pris en dehors du comit, directeur. Ceux-ci doivent ^tre convoqu, s par le bureau pour v, rification des comptes avant l' assembl, e g, n, rale. Ils doivent d, poser leurs conclusions devant l' assembl, e g, n, rale.

ART.15: Le comit, directeur institue des commissions dont la cr, ation est pr, vue par le Ministre charg, des sports. Un membre au moins du comit, directeur doit si, ger dans ces commissions; outre les commissions pr, vues par le Ministre charg, des sports:

- f, minine
- enseignement
- corporative
- haut niveau
- m, dicale

Il existe les commissions suivantes:

- finances
- propagande
- revue
- discipline et litige
- statuts et rŝglement int, rieur
- de s, lections des , quipes d, partementales

#

ART.16: Un rŝglement int, rieur pr, cisera les diverses obligations et tfches des membres du comit, directeur comme de tous les membres du C.S.D. 33. Ce rŝglement contiendra toutes dispositions de nature ... assurer la bonne marche du comit, . Il devra ^tre soumis ... l' approbation de l' assembl, e g, n, rale.

ART.17: Les statuts ne peuvent ^tre modifi, s que dans les conditions pr, vues ... l' article 22 des statuts de la F.F.P.C.

Pour sauvegarder l' unit, d' action et l' homog, n, it, de l' ensemble des C.S.D., plac, s sous l' , gide de la F.F.P.C., les modifications aux pr, sents statuts, sous peine de caducit,, devront, avant transmission ... la Pr, fecture ou Sous-Pr, fecture de la Gironde et ... la Direction d, partementale des sports, ^tre soumis, pour accord , crit, au comit, directeur de la F.F.P.C. par l' interm, diaire du comit, r, gional.

ART.18: La dissolution du C.S.D. 33 ne pourra ^tre prononc, e que par une assembl, e g, n, rale extraordinaire sp, cialement convoqu, e ... cet effet et conform, ment aux dispositions des articles 22-23-24 de la F.F.P.C. Les d, lib, rations concernant la dissolution du C.S.D. et la liquidation de ses biens seront adress, es sans d, lais ... la Direction d, partementale des sports, au comit, r, gional, et ... la F.F.P.C.

Le mat, riel, les fonds disponibles aprŝs apurement des comptes pourront ^tre vers, s ... un ou plusieurs groupements reconnus par la loi de 1901 et poursuivant un but identique, notamment la F.F.P.C. Les livres et archives resteront, ... toutes fins utiles, pendant un an au domicile du pr, sident.

ART.19: Le C.S.D. 33 n' est pas responsable des faits d, lictueux commis par ses membres ou des accident dont ils pourraient ^tre les auteurs ou les victimes, non plus que des cons, quences p, cuniaires.

ART.20:Tous les membres actifs font, en cette qualité, déclaration de domicile au siège du C.S.D.. Ils acceptent, en cas de contestation et autant que la loi le permet, la compétence du tribunal d'instance où est situé, le dit siège avec toute prorogation de juridiction associée, ... ce tribunal dans le sens le plus large prévu par l'article 7 du code de procédure civile.

ART.21:Toutes modifications des présents statuts, après accord de la F.F.P.C. devront, dans un délai de trois mois, être déclarées ... la Préfecture ou Sous-Préfecture de la Gironde et adressées ... la Direction départementale des sports et au comité régional

ART.22:Le C.S.D. 33 devra également, dans un délai de un mois, faire connaître au président de la F.F.P.C. et au président du comité régional, tout changement survenu dans la composition du bureau, du comité directeur ou du siège social ainsi qu'... la Préfecture ou Sous-Préfecture dont il dépend.

ART.23:Les présents statuts, seuls en vigueur, ont été adoptés par l'assemblée générale du 14 Novembre 1993 qui s'est tenue ... GALGON.

A PROPOS DES DECISIONS DU BUREAU

Les championnats et autres épreuves: nous sommes déjà... en mesure de vous confirmer

- 1) La troisième division aura lieu les 28 et 29 Mai 1994 ... l'étang de BLASIMON.
 - 2) La deuxième division aura lieu fin Juin 1994 ... l'étang de PESSAC FONTAUDIN
 - 3) L'épreuve par équipes comptant pour le Challenge SENSAS organisée en Gironde aura lieu le samedi 23 avril 1994 après-midi sur l'ISLE sur les biefs de l'Amicale de COUTRAS et des Pêcheurs Libournais.
 - 4) Le concours du C.S.D. 33 se déroulera le dimanche 24 avril 1994 sur ces mêmes biefs
 - 5) Dans les 2 épreuves suscitées, en cas de crue de la rivière, les parcours de remplacements seront les étangs de COUTRAS et des Chèvres.
 - 6) Le concours de Coutras du début Juillet ne sera plus qualificatif pour le critérium de la Gironde, en revanche un autre concours organisé par l'Amicale de Coutras aura lieu le 24 juillet 1994 et celui-ci comptera pour le critérium.
 - 7) Le concours comptant pour le challenge Rameau d'or 1994 en Gironde sera organisé, par les Fervents du Picard le dimanche de Piques.
 - 8) L'éliminatoire départementale du Grand National aura lieu l'après-midi du concours de la FNACA.
 - 9) Le Championnat départemental des Sociétés aura lieu en principe l'après-midi du concours de Langon.
 - 10) Le Championnat de pêche au moulinet aura lieu sur l'ISLE ... PORCHERES, confirmation donnée ce jour par le président de la Ligne Libournaise.
- Pour tous les autres Championnats nous avons fait les démarches nécessaires, nous attendons les réponses des responsables des parcours sollicités.

Puis le Président soumet ... l'A.G. la proposition suivante: "les pêcheurs participants ... la troisième division nationale ou plus, feront partie de facto de l'équipe du C.S.D. 33 lors des rencontres officielles ou non concernant cette équipe." S'en suit un vote pour l'adoption de cette disposition:

pour: 33/contre: 0 /abstention:2. Adopté, et mis en application dès la saison 1994.

Autre suggestion du bureau, elle concerne le critérium de la Gironde:

1-Pourront intervenir dans ce classement 4 résultats obtenus lors de concours faits en dehors du département, ceux-ci devront impérativement être soumis ... une réglementation F.F.P.C., pour se faire il faudra impérativement produire une fiche de renseignements complétée, faute de quoi ce concours ne sera pas pris en compte; le calcul des points critérium se fera sur les mêmes bases qu'un concours critérium de Gironde.

2- Une fiche de renseignements type est mise ... la disposition de chaque responsable ou correspondant de société, membre du C.S.D. 33, chargé au pêcheur, désirant faire intervenir dans son classement critérium un concours extérieur, de se procurer auprès de son responsable ou correspondant la fiche en question, de même qu'il devra la transmettre lui-même au président du C.S.D. 33.

#

Cette proposition provoqua de nombreuses réactions toutes constructives, le Président propose aux pêcheurs d'y réfléchir, la décision se fera par le vote des pêcheurs au moment de l'A.G. de Février.

Puis on passa au vote concernant le classement du Critérium et l'adoption définitive du nouveau décompte des points mis en place l'an dernier:

Pour le maintien: 34 Pour le retour ... l'ancienne formule: 0 Abstentions: 2 . Adopté.

VOEUX

Mr Claude LEVASSEUR: le C.S.D. 33 doit garder les ristournes sur le paiement des licences de façon ... éviter des

,critures et des pertes de temps.

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0. Adopté, ... l'unanimité. Ce vœu sera présenté, ... l'Assemblée Générale de la Ligue Dimanche prochain.

Le Président évoque la possibilité d'augmentation du tarif des licences qui permettrait l'envoi par la poste des bulletins de la F.F.P.C. Cette mesure serait accueillie avec enthousiasme de la part des licenciés du C.S.D. 33.

Le Président remercie tous les participants ... cette A.G. de GALGON qui fut très constructive, et invite les participants au verre de l'amitié, offert par la GAULE GALGONNAISE.

Fin de l'Assemblée Générale et rendez vous le dernier dimanche de Février pour la prochaine.

RESULTATS LIGUE AU COUP

CLT MANCHE 2		NOMS PRENOMS MANCHE 3		CSD	TIRAGE TOTAL	MANCHE1					
CAPT	PTS	CLT				CAPT	PTS	CLT	CAPT	PTS	CLT
1	COURTOT	JACQUES	47	19-10-30	22	910	13				40
3220	2	88 2810	3	18							
2	BATS SERGE	40	1-21-11	27	1855	6		74	2830	3	
6	270	17	26								
3	BERNARD	FREDERIC	24	11-21-1	41	1315	9				18
990	18	24 2940	2	29							
4	MOMMEJA	M.	47	10-19-30	63	2615	1			8	780
20	17	1435	10	31							
5	MOMMEJA	D.	47	3-15-24	21	1875	5		27	1325	
13	15	855	13	31							
6	SUDRET	MICHEL	24	21-1-11	7	335	26				63
3365	1	70 2600	5	32							
7	DUPUYJACQUES		33	26-6-14	21	535	21		51	1915	
7	59	2255	6	34							
8	SULLETIS	ALAIN	47	5-25-13	38	1380	8		15	565	
24	78	2730	4	36							
9	PENAUD	JULIEN	24	24-3-15	28	555	20		40	1140	
16	60	4600	1	37							
10	COUTAREL	J.FRANCOIS	24	6-14-26	45	1915	4				37
1745	8	2	120	25	37						
11	DUFOUR	SERGE	24	2-22-12	28	1700	7		19	545	
25	42	1640	8	40							
12	RODRIGUEZ	ANTOINE	47	20-9-29	8	450	22				76
2450	5	5	645	14	41						
13	LONGUEVILLE	ALAIN	24	8-18-27	83	2365	3		13	735	
21	3	225	19	43							
14	SIMOES	J.LUC	33	4-23-16	19	1155	12		12	730	
22	21	1555	9	43							
15	DUZANPHILIPPE		40	22-12-2	9	735	17		36	1740	
9	1	255	18	44							
16	TELMAN	PHILIPPE	33	27-8-18	1	15	30				56
2120	6	22 1080	11	47							
17	PICA	CARLOS	33	15-24-3	31	1215	10		24	1280	
14	4	130	22	46							
18	CREMONESI D.	40	16-4-23	26	1180	11		26	1000	17	
1	175	21	49								
19	VARELE	CHARLES	64	13-5-25	26	790	16				34
1390	12	10 130	22	50							
20	ROUSSELLE J.C.		33	9-29-20	70	2450	2		9	585	
23	5	75	27	52							
21	BODIN SYLVAIN		40	12-2-22	24	810	14		40	1180	
15	2	110	26	55							
22	RENAULT	PIERRE	33	18-27-8	16	720	18		12	300	
28	26	870	12	58							
23	TISAIRE	ALAIN	33	7-28-17	26	810	14	5	275	29	

10	410	16	59							
24	COSTEDOAT JEAN			33	30-10-19	5	125	28		63 2785
4	3	75	27	59						
25	DUTAUZIA		THIERRY	40	29-20-9		2	20	29	11
485	26	81	1875	7						
26	DUPRAT		J.PIERRE	40	25-19-5		7	155	27	37
1435	11	4	130	22						
27	LAILLER		PHILIPPE	47	28-17-7		7	445	23	14
910	19	9	215	20						
28	COLOMBO		VIANNEY	33	17-7-28		12	350	25	65
1635	10	0	0	31						
29	IACONO		JONES	64	23-16-4	8	360	24		12 430
27	10	480	15	66						
30	VEPER J.FRANCOIS			64	14-26-6	26	710	19		1 25
30	0	0	31	80						
						747	29850			938 39910
	678 30690									